

L'avenir de la Commission Ecclesia Dei

Author : Riposte Catholique

Categories : [Relations avec la FSPX](#)

Date : 20 mai 2009

Benoît XVI a publié, le 10 mars, une lettre aux évêques concernant la « désexcommunication » des évêques de la Fraternité St Pie X. Depuis, les commentateurs s'interrogent sur les décisions concrètes.

Tout d'abord, cette lettre donne raison aux traditionalistes : elle parle du « danger d'un schisme » à propos des sacres épiscopaux de 1988. Danger d'un schisme, c'est-à-dire pas schisme réel – contrairement à ce que disaient depuis longtemps les mass médias.

Par ailleurs, cette lettre prend quelques décisions pratiques.

La plus importante se trouve dans ce paragraphe :

« À la lumière de cette situation, j'ai l'intention de rattacher à l'avenir la Commission pontificale « Ecclesia Dei » – institution compétente, depuis 1988, pour les communautés et les personnes qui, provenant de la Fraternité Saint-Pie X ou de regroupements semblables, veulent revenir à la pleine communion avec le Pape – à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Il devient clair ainsi que les problèmes qui doivent être traités à présent sont de nature essentiellement doctrinale et regardent surtout l'acceptation du Concile Vatican II et du magistère post-conciliaire des Papes. Les organismes collégiaux avec lesquels la Congrégation étudie les questions qui se présentent (spécialement la réunion habituelle des Cardinaux le mercredi et l'Assemblée plénière annuelle ou biennale) garantissent l'engagement des Préfets des diverses Congrégations romaines et des représentants de l'Épiscopat mondial dans les décisions à prendre. On ne peut geler l'autorité magistérielle de l'Église à l'année 1962 – ceci doit être bien clair pour la Fraternité. Cependant, à certains de ceux qui se proclament comme de grands défenseurs du Concile, il doit aussi être rappelé que Vatican II renferme l'entière histoire doctrinale de l'Église. Celui qui veut obéir au Concile, doit accepter la foi professée au cours des siècles et il ne peut couper les racines dont l'arbre vit. » (traduction de la Salle de presse du Vatican).

Sur le fond, ce texte renvoie à la célèbre « herméneutique de la continuité » du discours du 22 décembre 2005.

Dans la pratique, cependant, ce texte pourrait changer nettement la réalité du « restaurationnisme » (comme on dit en France) et des relations avec la FSPX. Ou au contraire, si cette société avançait ses pions différemment, ce texte pourrait ne rien changer du tout.

Le cardinal Castrillón aura 80 ans au début du mois de juillet. A vrai dire, personne à cette heure ne sait encore comment va être recomposée la Commission Ecclesia Dei, quels seront ses pouvoirs, quels seront ses rapports exacts avec la Congrégation pour la Doctrine de la foi, comment cette Congrégation va traiter le dossier lefebvriste. Certains ont même envisagé (ou rêvé de) la disparition de la Commission et le transfert de ses compétences au Culte divin pour la liturgie et à la Doctrine de la foi pour les questions doctrinales et disciplinaires.

Nous en saurons bientôt plus...